

9^{es} États généraux de la recherche comptable de l'Autorité des Normes Comptables

« Comptabilité et long terme »

Les 9^{es} États généraux de la recherche comptable de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) se sont tenus le 19 décembre 2019 au ministère de l'Économie et des Finances, en présence de chercheurs en comptabilité, acteurs de la normalisation comptable française, européenne et internationale, directeurs financiers et comptables, analystes financiers, auditeurs et experts-comptables. Plus de 200 participant(e)s étaient présent(e)s dans la salle et près de 300 personnes ont suivi les débats via le streaming mis en place en partenariat avec l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières.

De nombreux acteurs en France, en Europe et à l'international, souhaitent promouvoir une finance de long terme et responsable. Mais qu'entendons-nous par « long terme » ? Le terme est-il réellement défini ? Tout le monde en a-t-il la même compréhension ? Dans le domaine comptable, la prise en compte du long terme revêt un enjeu central en Europe depuis plusieurs années, comme en atteste le manifeste pour l'investissement de long terme dans l'Union européenne, signé à l'occasion des Assises nationales du financement de long terme, en novembre 2011 : « Les autorités européennes ne seront à la hauteur des enjeux que si les normes prudentielles et comptables tiennent compte du business model des investisseurs qui ont la capacité de les financer... ».

Les questions comptables ayant un impact négatif sur le long terme tournent autour de la « juste valeur », de la prééminence donnée au bilan sur le compte de résultat, de l'horizon d'évaluation à un an détaché de l'horizon de temps de l'investisseur. Le débat comptable des dernières années s'est essentiellement cristallisé autour des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 13 « Juste valeur ». Dans son rapport d'homologation de la norme IFRS 9, l'EFRAG avait déjà indiqué que la norme n'était pas adaptée pour refléter le *business model* des investisseurs de long terme. La Commission européenne a en conséquence demandé à l'EFRAG de lancer une consultation sur la prise en compte du long terme par IFRS 9 dont l'analyse sera publiée en début d'année 2020.

« Le thème choisi cette année (...) est un thème qui mobilise la communauté financière (...) à travers la question : la



comptabilité est-elle compatible avec une vision de long terme ? Les institutions nous incitent à des investissements de long terme, nous avons des challenges de long terme et certains estiment que la comptabilité est trop inspirée d'une vision court-termiste. Il est donc apparu qu'il était important, en liaison avec la communauté académique qui est le pivot de cette journée, d'examiner ce thème sous différents angles. C'est l'objectif des cinq débats qui vont suivre : quel traitement comptable pour les investissements de long terme ? L'information financière traduit-elle de manière pertinente les risques ? Quelle valeur temps de l'argent faut-il retenir lorsque la comptabilité traite de passifs ou d'actifs à long terme ? Plutôt que de déstabiliser l'information financière, ne faudrait-il pas considérer l'information financière comme la "deuxième jambe" de

l'information sur l'entreprise ? (...) L'ANC vous propose, au travers de ces 9^{es} États généraux, d'aborder une vision désireuse d'ouvrir des voies et non pas de les fermer, des champs d'investigation, et de réconcilier l'information de l'entreprise avec la société en général et les investisseurs en particulier » a déclaré Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des normes comptables, en introduction.

« La question du long terme est une question qui me tient très à cœur puisque tout le travail que nous faisons ici, au ministère de l'Économie et des Finances, c'est d'essayer justement de refonder un capitalisme de long terme, qui soit plus durable, qui soit plus juste, et qui permette de lutter avec plus d'efficacité contre les inégalités. (...) C'est vous qui êtes au cœur de l'activité des entreprises, c'est vous qui pouvez convaincre les entrepreneurs

dans le choix des performances extra-financières de leur entreprise, d'intégrer ces préoccupations de long terme », a souligné Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des finances dans un message vidéo.

DES DÉBATS RICHES

Au cours des États généraux, cinq débats sont venus rythmer la journée.

LE BIAIS « COURT-TERMISTE » ? MYTHE OU RÉALITÉ ?

La finance n'utilise pas la notion de long-terme mais la notion de finance durable, finance responsable ou finance éthique ; notions qui, elles aussi, ne sont pas précisément définies. Les normes comptables utilisent rarement la notion de court terme ; jamais celle du long terme (en tant que durée de détention et de référence à une comptabilisation). Les notions de courant/non-courant sont plus usuelles. Sont-elles identiques, assimilables ? Les textes actuels sont-ils suffisamment clairs ? Y a-t-il un besoin de définir spécifiquement le long terme ? Si oui, comment le définirions-nous ? La référence à la notion de *business model* a émergé des débats comme étant pertinente dans la différenciation entre court et long terme. Le débat s'est également porté sur la question du traitement comptable de la dépréciation des actions dans la norme IFRS 9.

TROP PEU, TROP TARD ? LE DÉFI DE LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES

Les débats se sont orientés sur les différents types de risques auxquels les entreprises doivent faire face : industriels, environnementaux, solvabilité... Puis, sur comment ceux-ci sont pris en compte en comptabilité : identification, prise de

conscience, pilotage, mise en place d'un contrôle interne, reporting, comptabilisation, provision ou diffusion en information annexe... Un équilibre reste à trouver entre transparence et lisibilité de l'information à publier. Le questionnement autour du système actuel en vigueur sur le *goodwill* a également été abordé.

LA VALEUR TEMPS DE L'ARGENT : LES ENJEUX DES TAUX D'ACTUALISATION

Les consignes sur l'utilisation et l'application des taux d'actualisation sont-elles assez claires ? Les intervenants ont débattu sur la pertinence actuelle de l'utilisation de ces taux. Est-ce un problème pour l'analyse, la certification des comptes ? Faut-il militer pour une harmonisation des définitions dans les normes et faire rouvrir un chantier en ce sens ? La prise en compte de la valeur temps de l'argent est incontournable lorsqu'on se situe sur des activités de long terme. Le contexte actuel de taux bas persistant rend encore plus critique les impacts de l'actualisation en comptabilité.

L'INFORMATION EXTRA-FINANCIÈRE : UNE RÉPONSE AUX ATTENTES ?

L'objectif de ce débat était d'échanger sur les propositions du rapport « *Garantir la qualité de l'information extra-financière des entreprises : une ambition et un atout pour une Europe durable* », réparties autour de quatre piliers : définir un cadre général ; proposer des normes de contenu ; proposer des normes de présentation ; définir un cadre de responsabilité. Le débat a permis de dégager un consensus sur l'intérêt de travailler rapidement sur tous ces sujets et de traiter l'information de l'entreprise comme

un tout, qu'elle soit financière ou non. Les aspects de mise en œuvre ont également été abordés, en intégrant les travaux en cours en Europe et les contraintes de délais.

INFORMATIONS SUR LE LONG TERME ET INTÉRÊT GÉNÉRAL

Cette table ronde a été l'occasion de recueillir le point de vue des intervenants sur les discussions de la journée : importance d'une vision long terme commune à tous les acteurs (législateurs, Commission européenne, préparateurs, régulateurs, normalisateurs comptables) ; nécessité de prise en compte par la comptabilité de la vision de long terme ; importance de l'information non-financière et du lien nécessaire avec l'information financière ; besoin de structurer l'information ; poids et rôle de la finance durable...

Suite aux échanges, Patrick de Cambourg a conclu : « *Oui, nous avons le sentiment qu'il y a un problème, oui il est difficile de définir ce qu'est une activité de long terme, cependant il me semble que nous sommes incités à ne pas baisser les bras et à, au contraire, continuer la réflexion sur ce sujet complexe. J'ai entendu des pistes intéressantes (...) : nécessité de prendre en compte le business model, aller au bout de la logique du cadre conceptuel comptable (si l'on retient, l'OCI il faut permettre le recyclage en résultats avec un modèle de dépréciation robuste), regarder zone par zone, là où le long terme intervient et l'analyser...* ».

2020-5612